



Compétitivité - Relocalisations - Emplois

La construction d'une politique douanière européenne
Un enjeu stratégique pour les scieries françaises



La croissance des exportations de bois non transformé, issu des forêts européennes, inquiète les industriels français et européens de la transformation du bois.

L'exportation massive depuis l'Europe de grumes non transformées vers les pays émergents fragilise l'ensemble de la filière bois européenne, notamment les entreprises de la première et de la seconde transformation, dont les approvisionnements et la compétitivité sont menacés.

La Fédération Nationale du Bois estime qu'il est grand temps de préparer l'avenir et de réfléchir à des mécanismes de régulation, favorisant un commerce de produits transformés plus vertueux et plus respectueux de notre patrimoine forestier.

Délocalisation d'une matière première

L'Europe, et plus particulièrement la France qui détient l'une des plus importantes forêts de feuillus d'Europe, a toujours exporté du bois, notamment des grumes de chêne et de hêtre, à destination des pays comme l'Italie et l'Espagne. **Mais les exportations réalisées sur le plan européen, avec des volumes stables d'une année sur l'autre, ont été remplacées par des exportations en direction des pays émergents comme la Chine, l'Inde et le Viêt-nam, dont les besoins semblent infinis.**

« On ne peut se contenter d'assister à la délocalisation d'une matière première au risque que certaines de nos entreprises ne puissent plus s'approvisionner. La FNB n'est pas protectionniste mais réaliste. Ce n'est pas sur la base des échanges commerciaux actuels qu'il faut raisonner mais en se projetant sur l'avenir avec le développement

de la Chine, de l'Inde, du Pakistan... » souligne Laurent Denormandie, président de la Fédération Nationale du Bois.

L'enjeu est d'autant plus sensible que, depuis de longues années, la filière bois est commercialement déficitaire (- 6 milliards en 2011). Les principales catégories de produits de la filière sont déficitaires, à l'exception des échanges de bois brut.



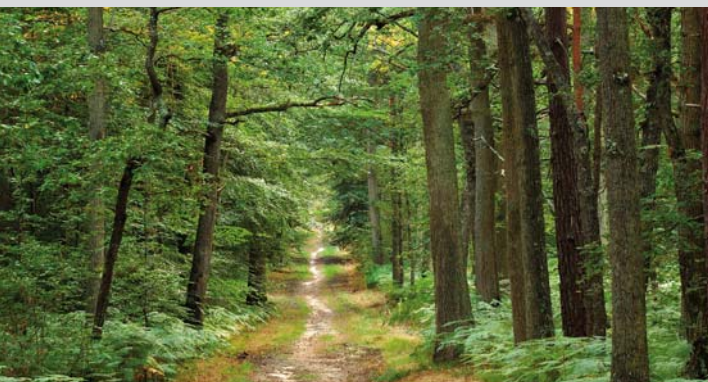
Les bois européens en libre accès

Si l'Europe n'est pas la seule région du monde à produire du chêne et du hêtre, les autres pays producteurs ont mis en place des réglementations pour protéger leurs forêts, dont les ressources ne sont pas inépuisables. La Chine, elle-même, a décidé de favoriser les importations de bois non transformés tout en protégeant sa propre ressource qui ne sera utilisée que dans un avenir plus lointain. La politique tarifaire pratiquée sur les importations

témoigne bien de sa stratégie : **8 % sur les grumes alors que les sciages sont taxés à 14 % et le parquet à 20 %.**

D'autres pays qui exportaient en direction de l'Asie ont adopté des mesures de sauvegarde. C'est le cas des états africains (Congo, Gabon, Cameroun), des États-Unis et surtout de la Russie.

	Taxes chinoises à l'importation	Taxes européennes à l'importation
Grumes	8 % de taxes	0 % de taxes
Sciages	14 % de taxes	0 % de taxes
Parquet	20 % de taxes	0 % de taxes
Meubles	100 % de taxes	0 % de taxes



La Chine développe une politique douanière qui vise avant tout à protéger son industrie et à assurer son développement en facilitant l'importation de matière première et en taxant tout produit transformé.

Cette différence de traitement entre les producteurs européens et chinois affecte grandement les capacités d'exportation des entreprises françaises et crée une concurrence déloyale sur le marché européen en mettant en danger les clients traditionnels (parqueteurs, fabricants de meubles...) qui souvent, afin de survivre, vont s'approvisionner en Chine pour certaines gammes de produits.

■ Importations Chinoises de Grumes de Chêne et de Hêtre (m³)

	2007	2008	2009	2010	1 Sem 2011	Estimations 2011
Chêne + Hêtre France	80 648	91 191	112 464	188 496	202 979	405 958
Chêne + Hêtre Belgique	77 209	58 990	24 438	49 132	40 541	81 082

Différentes sociétés de trading en Belgique sont spécialisées dans le négoce du bois. Aussi, un volume important de grumes exporté depuis la Belgique, et du port d'Anvers notamment, provient initialement des forêts françaises.

Déséquilibre de l'ensemble de la filière

La forte demande asiatique se répercute en une hausse des prix de l'ordre 20 % sur le chêne de qualité courante et de 15 % sur le hêtre, ce qui contribue à grever les marges d'une industrie européenne par ailleurs contrainte à investir constamment (mises aux normes...).

Plus que des hausses de prix, les industriels de la première transformation du bois s'inquiètent des difficultés d'approvisionnement, surtout dans les régions frontalières proches des ports d'expédition comme Anvers.

Les acteurs de la seconde transformation du bois ne sont pas épargnés. Les entreprises chinoises ou indiennes se sont en effet spécialisées dans la production de parquets ou de meubles, qu'elles exportent sur les marchés nord-américains et européens à des prix défiant toute concurrence.

En important des bois certifiés PEFC issus des forêts françaises, ces pays sont même en mesure de satisfaire à moindre coût aux exigences qualité des marchés européens !



Favoriser le commerce de produits transformés

L'objectif de la filière bois n'est pas d'empêcher l'exportation de feuillus mais de réguler ce phénomène en favorisant notamment l'exportation de bois après transformation en Europe. « **Nous ne plaidons pas pour la fermeture des exportations de grumes nécessaires à l'équilibre de certaines essences mais pour un encadrement favorisant le commerce de produits transformés** » confirme Laurent Denormandie.

Seule l'affirmation d'une volonté politique de transformer la matière première sur place permettra d'en finir avec les délocalisations des entreprises industrielles.

La Fédération du Bois allemande a calculé que l'exportation de grumes représente un manque à gagner en recettes pour les États de 45 euros/m³ tout au long de la chaîne de transformation. Ce calcul prend en compte la perte d'emplois (et donc de taxes sur les salaires),

le non renouvellement des investissements, la perte de résultats des entreprises (et donc d'impôts sur les sociétés), et la disparition de certains secteurs essentiellement dans des zones rurales. **En 2010, cela représente un manque à gagner pour l'Union européenne d'environ 45 millions d'euros de recettes fiscales et sociales.** Rappelons qu'en France, la filière bois génère 430 000 emplois et un chiffre d'affaires de 60 milliards d'euros de CA.

Par ailleurs, la transformation de la ressource bois localement s'inscrit pleinement au cœur des exigences environnementales. Par rapport à une lame transformée en France, une lame asiatique consomme, dans les transports, 17 fois le carbone stocké durant toute la croissance de l'arbre.

■ Un gaspillage d'énergie

Les grumes contenues dans 3 containers n'en remplissent plus qu'un seul une fois transformées en avivés. Exporter davantage de produits transformés et notamment d'avivés permettrait de profiter, en Europe, des connexes de scieries pour les besoins énergétiques tout en réduisant le bilan carbone lié au transport.

Volume utile par container en fonction de la nature du bois

Type de bois	Contenance d'un container
Grumes	18 m ³
Planches	28 m ³
Avivés	33 m ³

Réfléchir à des mécanismes de régulation

En Europe, des mesures réglementaires ne peuvent se prendre que sur décision communautaire et dans le respect des accords de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce). « **La facilité consisterait à stigmatiser les exportateurs actuels de grumes alors que la solution relève de la politique douanière de l'Union européenne** » explique Laurent Denormandie.

Le développement des échanges commerciaux doit se faire de façon équitable et permettre à tous les pays de

bénéficier d'un traitement identique. Pour cela, les règles de l'OMC peuvent servir de base de négociation. Sauf cas particuliers, la France ne peut pas relever ses tarifs douaniers sans nuire à son industrie. **L'industrie de la première transformation du bois française demande un rééquilibrage urgent et objectif des taxes chinoises et européennes sur les grumes et les sciages afin de favoriser l'exportation des produits transformés et la mise en place de quotas par essence.**

C'est donc bien par réalisme et non pas protectionnisme que la profession du bois lance ce cri d'alarme. La demande des pays émergents est à la fois colossale et soumise à de fortes fluctuations. Et, sans matière première, les scieurs et industriels européens de la seconde transformation du bois n'auront plus les ressources pour faire tourner leur outil. Or, le bois est une ressource renouvelable mais n'est pas inépuisable.

« C'est aujourd'hui qu'il faut penser à demain. La mise en place de mécanismes de régulation est longue ».



Le rapport complet et les visuels sont disponibles sur demande à Primavera au 01 55 21 63 85 – primavera@primavera.fr ou téléchargeables sur www.primavera.fr - rubrique espace presse

Fédération Nationale du bois

6, rue François 1^{er} - 75008 Paris

Tél. : 01 56 69 52 00 - Fax : 01 56 69 52 09

E-mail : infos@fnbois.com - www.fnbois.com

Laurent DENORMANDIE, Président

Nicolas DOUZAIN, Délégué Général

Contact Presse : Primavera Communication

55, rue de Paris - 92110 Clichy

Tél. : 01 55 21 63 85 - Fax : 01 55 21 63 50

E-mail : primavera@primavera.fr - www.primavera.fr

Sylvain AUDIGOU

Nathalie COËFFÉ